

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Juillet 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/07/01

Date de la convocation	10/07/2017
	Votes : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BIROUSTE Pascal, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ALAMBERT Elie à Monsieur JAURION Léon
- Monsieur BALLESTER Christian à Monsieur VALERO Claude
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Monsieur SEBASTIAN David
- Madame BORGNAT Géraldine à Madame RICARD Christine
- Madame GAVINET Isabelle à Madame ARNAUD Pierrette

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental, FAIC – 2^{ème} tranche cimetière

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-01-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de la tranche 2 du cimetière communal. Il précise que la tranche 1 a déjà été réalisée.

Il indique que le coût des travaux de la tranche 2 est estimé à 106 035.00 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières.

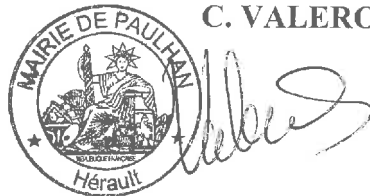
Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour pouvoir au titre du hors programme patrimoine et voirie, concrétiser cette réalisation.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux de la tranche 2 d'extension du cimetière et son plan de financement pour un coût hors taxes de 106 035.00€,
- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-01-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017